Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202589-DE

COMMUNE DE TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 03/12/2025

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 18 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : BOZEC Marie-Claire, LEMEUNIER Denis, GOARNISSON Aude

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine

Les conseillers : COLMOU Jean-Remy, HORELOU Denis, DANIELOU Céline, BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, COCAIGN Christophe, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, CLECH Philippe, KERGUIDUFF Mireille

Absents excusés : KERRIEN Ronan donne pouvoir à KERSCAVEN François, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis, ROCHE Jean-Yves donne pouvoir à COLMOU Jean-Remy, AROUARCH Michel donne pouvoir à CREACH Gilles.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : MEUDEC Dominique

De la mise à disposition des salles communaux aux candidats de l'élection municipale 2026

Dans le cadre de la période pré-électorale, Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir des règles relatives à la mise à disposition des salles communales pour les candidats à l'élection municipale 2026.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les points suivants :

- Les salles communales concernées seront le Patro et la salle communale de Penzé pour les réunions publiques ou les réunions d'équipe ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202589-DE

- Le club house de la salle Loar pour les réunions d'équipe ;
- Le nombre d'utilisation de ces salles est à l'appréciation des candidats ;
- La gratuité sera appliquée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, les quarte points susmentionnés.

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTERE